

617

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 617 10 décembre 1981
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
François Brutsch
André Gavillet
Pierre Gilliland
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
J. Cornuz
Helena Mach
Gil Stauffer

Les dividendes d'un climat

L'examen du budget de la Confédération par le Conseil des Etats a été l'occasion, pour certains députés, de reprendre l'antienne «moins d'Etat, plus d'économies». Après l'acceptation d'un «nouveau» régime financier par le peuple et les cantons, il fallait s'attendre à ce que les freineurs passent à nouveau à l'offensive.

Hans Letsch, le professeur argovien champion de l'austérité des finances publiques, propose de renvoyer au Conseil fédéral le plan financier 1983-1985. Guy Genoud, le Valaisan fort en gueule, refuse de nouvelles économies sur le dos des cantons. Hubert Reymond, le très réactionnaire libéral vaudois, veut s'attaquer aux dépenses sociales.

POLITIQUE ET PÂQUERETTES

La pudeur du consensus

Les Suisses n'aiment pas discuter haute politique. Ils évitent soigneusement d'ouvrir de grands débats, comme si la mise en évidence de désaccords leur paraissait indécente. Cette pudeur du «consensus» nous vaut, sur les plus grands sujets, des débats ternes, totalement dépourvus d'élan et de piquant. A force de vouloir éviter la déclamation ridicule, on tombe dans l'ennui démobilisateur. Voyez l'accueil fait au Rapport de mi-législature sur les grandes lignes de la politique fédérale 1979-1983! Tout juste si les parlementaires avaient lu le chapitre les intéressant directement; et de regretter tel report ou telle précipitation, et de souhaiter telle priorité ou tel effacement — tout en déclarant l'ensemble plutôt inutile.

Moins d'Etat. Mais aucun d'eux n'a montré avec précision où, exactement, les compressions doivent intervenir et qui en subira les conséquences. Scénario analogue le lendemain au Conseil national à l'occasion de l'examen du rapport intermédiaire sur les grandes lignes de la politique gouvernementale pour 1979-1983. Motions du centre, des indépendants, des libéraux, qui toutes invitent l'exécutif à raboter le programme initialement prévu. Moins d'Etat. Seuls points concrets: le renvoi à plus tard de l'adhésion à l'ONU et de la révision totale de la Constitution. Pour le reste, flou artistique.

Ni au Conseil des Etats, ni au Conseil national ces diverses propositions n'ont trouvé de majorité. Mais qu'on ne s'y méprenne pas; pour les freineurs il s'agit d'entretenir un état d'esprit — celui d'une Suisse recroquevillée et peureuse — qui, à chaque occasion, leur permettra de marquer des points.

Ce Rapport intermédiaire, premier du genre, vaut mieux que les propos rétrécis auxquels il a donné lieu. Pour les parlementaires et pour tous ceux qui suivent les méandres de la politique fédérale, ce Rapport fait utilement le point, et donne cette vue d'ensemble à laquelle plus personne n'ose prétendre.

SUITE ET FIN AU VERSO

DOMAINE PUBLIC

Merci

Merci à toutes celles et à tous ceux qui nous ont (déjà) renouvelé leur confiance pour 1982... et à toutes celles et à tous ceux qui s'appêtent à le faire dans les meilleurs délais, au grand soulagement de l'administration.

La pudeur du consensus

Péché de généralité. La politique se fait au rez-de-chaussée, avec des gens qui ont les pieds sur terre. Malheur à ceux qui n'hésitent pas à monter de temps à autre au niveau du premier étage, pour prendre la hauteur de vues qu'exige une véritable analyse politique.

Englués dans leur pragmatisme, nos rampants, qui se veulent pourtant si réalistes, ne voient pas que leur démission a permis à quelqu'un de s'installer au balcon du premier: un certain Kurt Furgler, entouré de deux ou trois collègues également capables de vision globale.

En conclusion du non-débat sur le Rapport de mil-législature, M. Furgler a rappelé qu'il y avait en Suisse sept hommes à la barre. Et il a laissé entendre que s'ils la tenaient aussi fermement, c'était que le parlement était dépassé. Ce dont il venait d'ailleurs de faire la démonstration.

Les radicaux qui réclament «moins d'Etat», ont toujours en fait poussé à la roue de la concentration du pouvoir. Le président de la Confédération «sortant» devrait allumer un cerge pour leur salut.

LOYERS

Le Tribunal fédéral contre le Parlement

Hausse de loyer? Aujourd'hui, le locataire peut recourir à une commission de conciliation. Et ce, dans un délai de trente jours. Faute d'arrangement devant cette commission, le loyer est fixé par l'autorité judiciaire. C'est la loi et les prophètes, en l'espèce la procédure prévue (dès le 30 juin 1972) par l'arrêté fédéral instituant des mesures contre les abus dans le secteur locatif. Un arrêté qui est de

nouveau en vigueur depuis la suppression de la surveillance des prix fin 1980.

Voici donc le juge en demeure de déterminer le loyer. Ses références essentielles: deux articles dudit arrêté qui n'ont pas fini de faire couler de l'encre, et qui sont même d'une actualité brûlante.

L'un fixe les principes et il tient en quelques lignes: Sont abusifs les loyers qui procurent au bailleur un rendement excessif du logement ou du local commercial loués; ils sont également abusifs lorsqu'ils sont fondés sur un prix d'achat manifestement exagéré. (art. 14.)

L'autre précise des conditions auxquelles un loyer peut être considéré comme non abusif. Il vaut la peine d'être retranscrit ici, pour mémoire:

- a) Se tenir dans les limites des loyers usuels dans la localité ou dans le quartier pour des logements et des locaux commerciaux comparables, compte tenu de la situation, de l'agencement, de l'état de la chose louée et de l'époque de construction.
- b) Etre justifiés par des hausses de coût ou par des prestations supplémentaires du bailleur.
- c) Pour les constructions récentes, se tenir dans les limites du rendement brut permettant de couvrir les frais, calculé d'après le coût de revient. Lorsque le coût du terrain, celui de la construction ou le coût d'acquisition est manifestement exagéré, il n'entre pas en considération pour le calcul du rendement brut.
- d) Viser uniquement à maintenir le pouvoir d'achat du capital exposé aux risques.
- e) Ne pas excéder les limites recommandées dans les conventions-cadres en matière de baux à loyer, conclues entre les associations de bailleurs et de locataires ou les organisations qui défendent des intérêts semblables.

S'appuyant sur les principes de l'article 14, les associations de locataires, en particulier à Genève, sont parvenues à faire admettre une manière de contrôle des profits du propriétaire (amené à ouvrir ses livres de comptes pour justifier une hausse). Estimation du revenu «équitable» que peut attendre un propriétaire.

L'article 15 permet, lui, une interprétation différente de la réalité: il y a là les germes d'une justifi-

cation mécanique de la hausse, et en particulier sur la base de la variation du taux de l'intérêt hypothécaire. Coup de canif dans le respect prioritaire des principes. Voici le tableau de la pratique judiciaire que brossait, il y a peu, le «Droit au logement» (sept. 1981), organe de la Fédération romande des locataires (adresse utile: Borde 28 bis, 1018 Lausanne): «(...) Les juges abandonnent très vite les principes de l'article 14 pour fouiller l'article 15 et se saisir des échappatoires qu'il contient — le moindre bidon de peinture étalé sur une façade lépreuse est devenu un motif légal de hausse de loyer — (...) Le mécanisme de la hausse du taux de l'intérêt hypothécaire est bien huilé; c'est ainsi que tout le monde a oublié les deux petits mots de la loi qui limitent à 3,5% «au plus» la hausse du loyer pour 1/4% du taux hypothécaire; or, tous les calculs démontrent que l'incidence réelle est généralement inférieure à 3%. L'autorisation légale d'augmenter les loyers du 40% de l'indice suisse des prix à la consommation est, dans son essence, un sacré coup de pouce à la spéculation immobilière.»

EN DERNIER RECOURS

Priorité à l'article 14 ou priorité à l'article 15: l'enjeu est crucial. Et, en la matière, la valse-hésitation des plus hautes instances judiciaires n'a pas peu contribué à alimenter une controverse de plus en plus passionnée, à mesure que montait la tension sur le marché du logement.

Régulièrement, le Tribunal fédéral est appelé à trancher en dernier recours. Et régulièrement, le «Droit au logement» crie casse-cou, criant à la déformation de la volonté du législateur (le Parlement a reconduit, en juin 1977, pour une durée de cinq ans, l'arrêté de 1972). En 1978 (n° 17): «La Cour civile du Tribunal fédéral a considéré que les tribunaux ne pouvaient pas exiger d'un propriétaire qu'il produise des comptes d'exploitation de son immeuble pour justifier une augmentation de son loyer. Ce qu'un juge fédéral lui-même a consi-

déré en aparté comme une aberration; car il est évident qu'une telle conception rend inapplicable l'arrêté fédéral contre les abus dans le secteur locatif.»

Dernier revirement qui ne manquera pas de mettre le feu aux poudres: le Tribunal fédéral, pendant l'année écoulée, semble avoir tranché en faveur de la priorité à l'article 15. C'est l'organe des juristes progressistes «Volk + Recht» (adresse utile: c.p. 1308, 4001 Bâle) qui le démontre pas à pas, au long d'une somme soigneusement documentée sur la

protection des locataires. Nous citons encore, rapidement: «Le juge fédéral Châtelain, lors d'une délibération publique, a même déclaré en substance que l'article 14 était un principe général qui ne pouvait pas être appliqué directement par le juge, un peu comme les dispositions de la Charte universelle des droits de l'homme (!).»

Du pain sur la planche pour les parlementaires qui devront proroger, l'an prochain déjà, l'arrêté contre les abus qui vient à échéance.

SQUATTERS

A qui profite la pénurie

Squatters: les occupations «sauvages» d'immeubles promis à la démolition ou à une hypothétique rénovation débouchent presque inévitablement devant les tribunaux. Et nul doute que, les cas se multipliant et s'aggravant dans le climat de tension que connaissent la plupart des villes suisses

d'importance, l'argumentation développée par les juges n'ait de profondes résonances politiques. Bon gré mal gré, la justice dans l'arène! «Vok + Recht», cité plus haut, publie un extrait très significatif d'un jugement d'évacuation genevois; le voici, sans trop de commentaires:

«(...) Que la pertinence de son argumentation — fondée sur la pénurie de logements à loyers modestes à Genève et la contrariété des projets de la requérante avec l'assainissement de cette situation — n'a pas à être appréciée par le tribunal.

»Qu'une telle défense relève en effet de l'action politique, ce que la citée admet d'ailleurs implicitement par le caractère exemplaire qu'elle entend donner à son action d'occupation.

»Que certes la situation manifestement insatisfaisante qui règne sur le marché du logement à Genève est de nature à troubler l'ordre public, en tant qu'elle empêche une partie croissante de la population de satisfaire, à des conditions acceptables, son besoin légitime de se loger.

»Que de cet état de fait ne découle cependant aucun droit individuel d'une personne, fût-elle dans l'incapacité de se procurer un autre logement, d'imposer à un tiers sa présence dans des locaux dont il a possession et qui, à ce titre, est en droit de s'opposer à toute atteinte illicite, en vertu des règles du droit privé.»

Une insatisfaction croissante, et en point de mire des troubles de l'ordre public, face aux droits légitimes des propriétaires: en faveur de qui, finalement, va peser la pénurie? Jusqu'ici, hausse des loyers, modification des rapports de forces entre locataires et propriétaires en faveur des seconds, la pénurie a été de bon rapport pour une minorité.

UN POUR TOUS, TOUS POUR UN

Rentiers: du vieux vin dans une nouvelle outre?

Selon le communiqué daté du 26 novembre dernier et émanant de la très radicale «Freie Schweizer Presseinformation», mon étude complémentaire de l'étude sur la situation économique des rentiers n'est que «vieux vin dans de nouvelles outres». Les rentiers modestes (7 sur 10 en dessous de la moyenne du revenu, 1 sur 5 vivant avec moins de 1000 francs par mois en 1976) apprécieront le recours à cette parabole biblique. Pour ma part, je doute que ce communiqué (le contenu est à l'image du titre) soit inspiré par la charité chrétienne. Ce communiqué «bête et méchant» vise, selon

toute vraisemblance, à me discréditer pour masquer l'inconfort qui résulte des chiffres que j'ai publiés. «Calomniez, il en restera toujours quelque chose!» Procédé connu (tiens, tiens... la conversation écourtée l'autre jour? et cette rencontre-débat ajournée?). Mais les faits sont têtus. Et moi, je suis tenace; et je continuerai à publier; sans rien cacher; la transparence est un objectif essentiel de l'éthique de recherche et du débat démocratique. Que contient donc mon travail, publié par le Mouvement populaire des familles¹? Des faits, des faits et encore des faits, qui révèlent un autre visage de la Suisse. Une profession de foi aussi, en vue d'une réduction des inégalités, qui pour moi correspond à une exigence de solidarité. Est-ce cela, l'idéologie de gauche qui m'est reprochée? Dois-je demander pardon au parti radical d'interpréter en ce sens et

de prendre au sérieux notre devise nationale: un pour tous, tous pour un?

Je me moque d'être la cible d'une telle manœuvre, qui porte en elle-même sa propre condamnation. Je supporte mal en revanche l'insulte ainsi faite aux pauvres, qu'ils soient rentiers ou non. Et je connais heureusement plus d'un radical, prêt à l'amélioration des conditions de vie de tant de nos concitoyens, qui partagera mon sentiment.

Pierre Gilliard

¹ Dossier spécial, n° 94 du «Monde du Travail», novembre 1981 (adresse utile: E. Dumont 1, 1204 Genève). Les articles de DP (611 à 614) sont des adaptations de la rédaction. Et je remercie Laurent Bonnard de m'avoir indiqué qu'il est possible de rêver en couleurs!

La politique de l'agenda

Faut-il que les conseillers aux Chambres fédérales soient des professionnels, payés comme tels et qu'ils tombent dans la rubrique, comme on dit dans les recensements du personnel, «équivalents plein temps»?

Les termes du débat sont connus de longue date. Le professionnalisme parlementaire crée une caste, d'autant plus attachée à sa fonction qu'elle en vit, sans que le traitement attire des citoyens déjà et avantageusement engagés dans leur profession. Le semi-professionnalisme actuel renforce les liens avec les divers lobbies et prive le Parlement d'une certaine indépendance.

Nous ne trancherons pas, ici. Mais versons au dossier un fait qui n'est pas vraiment nouveau, si ce n'est dans son ampleur. C'est le recours systématique aux impossibilités de l'agenda.

Imaginons une commission chargée d'un dossier encombrant, par exemple l'impôt anticipé sur les opérations fiduciaires ou un renforcement du dispositif permettant de réprimer la fraude fiscale. Exemples vécus.

Le président et la commission peuvent procéder à des «hearings» (ça prend du temps), exiger un rapport complémentaire, demander une expertise. Scrupules honorables et étirant le processus d'examen.

Ils peuvent aussi, plus simplement, ne pas trouver de dates permettant de siéger.

ET PASSE LE TEMPS...

Agendas ouverts, le président recense les impossibilités, et passent les semaines, voire les mois.

On a même observé des parlementaires qui, sans consulter leur agenda, savent qu'ils ne sont pas libres aux dates possibles. Pas des traîne-savates, des gens doués de la mémoire des dates!

Le Parlement ne pourrait-il pas, pour sa crédibilité, exiger que les renvois pour embouteillage d'agenda n'excèdent pas un maximum donné? On entend déjà l'objection: nous ne sommes pas des professionnels. Certes, mais quand même des parlementaires.

UN DUR MÉTIER

Et dire que les électeurs croient que leurs députés remplissent aussi correctement leur mandat à Berne ou dans le chef-lieu que lors de ces manifestations publiques auxquelles ils trouvent toujours le temps de consacrer des journées entières!

On connaît les deux techniques de faire-valoir en telles circonstances: ou bien se déplacer continuellement et affronter trois ou quatre fois par jour les photographes, les mains à serrer et même un auditoire (champion de la catégorie: Jean-Pascal Delamuraz, l'ubiquité faite locomotive); ou bien se réserver pour les grandes occasions, et s'y montrer durablement, des toasts de l'apéritif aux discours du pousse-café, y compris la séance avant ou après.

Rassurez-vous: il y en a aussi qu'on ne voit pour ainsi dire jamais derrière les rubans à couper, ni sur le macadam des autoroutes à inaugurer, ni aux assemblées extraordinaires des banques cantonales, encore moins aux excursions des organisations touristiques, au baptême du dernier cru, ni même aux bastringues jubilaires. Peut-être que ceux-là font de la politique pendant ce temps — ou peut-être gagnent-ils tout bêtement leur vie.

C'était notre histoire vraie: le dur métier de politicien.

Veiller au grain

A propos de subventions, spécialement des subventions fédérales en matière agricole, une rengaine que tout le monde entonne avec conviction: il faut supprimer celles qui coûtent trop (en frais) pour ce qu'elles rapportent (en reconnaissance). Et de préciser: indépendamment du montant même d'une subvention, il doit y avoir une proportion raisonnable entre le coût occasionné par son calcul et sa distribution d'une part, et le «bénéfice» qu'en tire son destinataire d'autre part. Fini l'arrosage tous azimuts! Il faut faire des choix, et donc abandonner...

Or justement, quand il s'agit d'établir des priorités, la belle unanimité disparaît.

Réapparaissent alors des préoccupations plus immédiates: sauvegarde d'intérêts particuliers (locaux, professionnels, etc.), clientélisme, tendance à préserver l'existant, etc.

FARINE A FAÇON, PAIN A LA MAISON

A titre d'illustration, oyez plutôt l'histoire des primes de mouture, sorte de fable céréalière d'inspiration bien helvétique.

Or donc, depuis 1925, les producteurs de céréales touchent une «prime de mouture» pour la mise en valeur de blé qu'ils sont tenus de garder pour leurs propres besoins — c'est-à-dire pour faire leur pain à la maison avec une farine provenant en principe de l'un des 365 petits moulins à façon survivant aux côtés des 500 moulins de commerce. La prime de mouture est calculée en fonction du prix de prise en charge par la Confédération, de sorte que le producteur tire une recette approximativement équivalente du blé conservé pour l'approvisionnement direct et de celui qu'il livre à la Confédération.

La prime de mouture, qui s'élevait à Fr. 16.— par quintal en 1970, a passé à Fr. 20.— en 1971, puis à Fr. 25.— dès 1973. A raison de 120 kg au minimum par personne et par an, la prime de mouture «rapporte» tout vite environ Fr. 120.— à une famille paysanne de quatre personnes.

Pour l'attribution de cette subvention aux 40 000 ayants droit (ils étaient encore 54 000 en 1971), il a fallu mettre en place — ou utiliser — toute une organisation, impliquant treize centrales des blés indigènes (autorités cantonales ou fédérations de syndicats agricoles) et pas moins de 1700 offices locaux des blés (dans les régions de culture céréalière, un office par commune). Les frais payés à ces organismes pour tous les travaux administratifs en relation avec le calcul, le versement et le contrôle des primes de mouture s'élèvent à plus de 650 000 francs, montant auquel il faut ajouter les dépenses de l'Administration fédérales des blés, budgétisées à 250 000 francs.

Pour 1979, le rapport frais/subvention effective atteignait déjà la proportion discutable de 1 pour 8. Avec la révision de la loi sur le blé et la suppression de toute subvention fédérale pour l'abaissement du prix du pain, la prime de mouture va

descendre à Fr. 16.—/q pour 1981/1982 et à Fr. 5.—/q dès la campagne 1982-1983. A ce dernier taux, qui vaudra dans les 25 francs par an à la famille du producteur, le rapport frais/subvention deviendra aberrant: 1 pour 1, au mieux 1 pour 1,5! Ce que voyant venir, certains ont demandé carrément la suppression de ces maudites primes de mouture. La Chambre vaudoise d'agriculture, et (donc) le Conseil d'Etat vaudois étaient du nombre. Mais l'Administration fédérale des blés n'a pas osé faire sienne cette proposition, qui n'a pas davantage trouvé grâce devant les Chambres.

Dans les centrales cantonales et les moulins à façon, on salue cette sagesse avec reconnaissance pour les contributions à venir, non par bas intérêt corporatif bien sûr, mais pour la noble cause de la défense nationale économique, qui postule un approvisionnement décentralisé en farine. D'accord sur ce point! L'ennui, c'est que les moulins de commerce, dont beaucoup sont proches des fédérations agricoles, chassent ouvertement après les lots de blé à façon — privant ainsi les petits moulins de recettes assurées, et, à terme, de toute chance de survie via travaux à façon.

TIRAGES

L'avenir de Fribourg vu de Sion

André Luisier sait non seulement, et sans partage, ce qui est bon pour les Valaisans, il a lu aussi dans sa boule de cristal (par ailleurs président du FC Sion, lirait-il, seul de son espèce parmi les voyantes du monde entier, dans un ballon de football, voilà qui expliquerait bien des choses) l'avenir des Fribourgeois.

Pendant toute la semaine précédant le deuxième tour des élections au Conseil d'Etat fribourgeois, le «Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais» a mené campagne tapageuse en faveur du sortant PAI-UDC Joseph Cottet.

Et dès lundi passé, le rédacteur en chef du «NF», en caractères gras comme il se doit, tirait la leçon du choix de l'électorat fribourgeois sous le titre: «L'avenir proche fera justice à M. Cottet, l'homme de Fribourg et de sa terre d'accueil et de beauté.» Et sur cette lancée, de dessiner l'apocalypse sans lésiner sur le lyrisme: «Ce qui fut la peur pendant cette campagne électorale et surtout durant le deuxième tour, de la part des deux partis bourgeois, se transformera en pagaille. Le centre et la droite ne l'auront pas volé puisque leur minable égoïsme leur fait perdre un homme solide, un vrai campagnard, plein de bon sens, intelligent, délicat, modeste, simplet et surtout, efficace.» N'en jetez plus.

André Luisier se découvrirait-il une vocation de missionnaire de la droite bien pensante à l'usage

des Suisses romands en proie aux démons socialistes? Le culot ne lui manque en tout cas pas, lui qui fustige sans se lasser le prétendu interventionnisme de la presse romande sur «ses» terres valaisannes: le voilà en plein délire agressif hors de «ses» frontières naturelles.

Tentative de rallumer une guerre de religion ou simple calcul commercial sur fond de tirages? En tout cas, il est piquant de retrouver sous la plume d'André Luisier, et à l'endroit de «La Liberté», les reproches si souvent (et à juste titre cette fois) servis au «NF»: «Il n'en reste pas moins vrai qu'en ayant éliminé M. Cottet au profit d'un deuxième socialiste, une majorité d'électeurs a donc préféré le chant de certaines sirènes très prolixes dans la presse à monopole fribourgeoise.» C'est la paille et la poutre!

N'en déplaie à André Luisier, l'expérience lancée dans le canton de Fribourg par les dernières élections promet d'être passionnante.

Finalement, est sorti des urnes un portrait assez fidèle des rapports de forces dans le canton: la compétition interpartis n'a pas été faussée par des alliances conclues à seule fin de conserver des positions acquises. Et les trois partis fortement implantés dans l'ensemble du canton devront bien collaborer pendant cinq ans.

L'élection d'un socialiste à la préfecture d'Estavayer (Broye) élargit le pluralisme du corps préfectoral puisque les sept districts ont des préfets appartenant à cinq formations politiques (dont deux ne participent pas aux travaux gouvernementaux).

Politiquement, Fribourg s'est donné les moyens, passés les inévitables désarrois post-électoraux, de mener une expérience de rassemblement le plus large possible des énergies: il n'entend pas rester à la traîne et il a besoin de la collaboration de tous pour réussir le décollage. Le défi est impressionnant pour un canton réputé pauvre. Voilà ce qui inquiète peut-être certains Valaisans.

MANIF

La baignoire et les calicots

Ceux qui ont régulièrement «fait» les manifestations du samedi après-midi devant le Palais fédéral ne se souviennent pas d'un rassemblement comparable à celui du 5 décembre à Berne, pour la paix et le désarmement. Trente mille personnes, cela veut dire plusieurs milliers de manifestants qui ne peuvent accéder à la Place fédérale avant que d'autres l'aient quittée. Vers 16 heures, les plus frigorifiés ont commencé à partir, laissant la place aux groupes qui piétinaient dans les rues avoisinantes. D'où l'impression d'une foule constante sur la place jusqu'à la fin de la «Demo». Un joli problème de baignoire (qui se vide et se remplit) pour les officiels qui observaient le tout.

* * *

Au reste, comme d'habitude: des discours qu'une

petite minorité entend et que personne n'écoute, des slogans épars scandés sans trop de vigueur, des fusées sifflantes plus vraies qu'au 1^{er} août, etc. De jolies idées quand même: le ballon géant qui circule sur les têtes, et les petites bougies, faibles lueurs à protéger contre les tempêtes de la violence. Heureusement, certains calicots expriment un humour efficacement corrosif: «Imagine qu'il y ait une guerre et que personne n'aille la faire», «Reagan se contenterait des meilleurs d'entre nous, mais nous ne les lui donnerons pas», «La paix aux fonctionnaires», etc. Premier prix sans hésiter aux deux types qui arrivèrent un peu tard sur place en portant un message sans doute longuement médité: «Mensch»¹.

¹ Pour les Romands: le mot signifie à la fois «l'être humain» et un juron courant, plus faible que «merde».

NOTES DE LECTURE

330 pages pour le tiers monde

L'Institut d'études du développement, à Genève, publie le premier «Annuaire Suisse-tiers monde». Au sommaire, une revue des événements entre juin 1980 et juin 1981 (commerce des matières premières, négociations internationales, aide financière et technique de la Confédération), une chronologie de ces événements et une bibliographie; cinq articles sur les négociations Nord-Sud, la contestation de la coopération suisse au développement, l'endettement du tiers monde, le Fonds monétaire international, la conférence de l'Unesco à Belgrade, avec, à chaque fois, un éclairage sur l'attitude et le rôle de la Suisse; enfin, un appendice statistique.

Bref, en 330 pages, l'essentiel de ce qu'il faut

savoir pour comprendre la nature de nos relations avec le tiers monde et l'enjeu capital que constituent ces relations pour la fin du siècle. Même si, pour le moment, l'annuaire laisse de côté des acteurs importants comme les organisations privées d'entraide et surtout l'économie privée.

¹ Annuaire Suisse - tiers monde 1981, n° 1, IUED, Genève.

POINT DE VUE

La part du diable

Peut-être ma grand-mère avait-elle raison... Elle croyait. Une foi inébranlable, granitique — je me disais: enfantine, magique — en Dieu et en l'existence d'un Diable.

Le Diable — toujours nommé en patois, le *diòbiou*, comme si le mot français était incapable d'en faire sentir la substance — n'était pas, pour elle, une sorte de fantôme, de forme sulfurique ou d'être obscur mi-bête mi-homme (comme on nous le disait pourtant au catéchisme), mais, si je me souviens bien, une force, un éther qui rôde, apparenté au vertige, au vide, à l'absence.

Le *diòbiou* — essayait-elle, toujours en patois, de nous faire comprendre — n'envoie pas, pas vraiment, la foudre ou l'incendie, la sécheresse ou les accidents, chose contre lesquelles, *en faisant bien attention*, on peut généralement se défendre. Le *diòbiou*, en revanche, *en tournant les esprits*, envoie la guerre...

La guerre (elle pensait surtout à celle de 14-18, où tant de gens de la campagne avait laissé leur peau dans les tranchées): manifestation et expression absolues de ce qui *ne sert à rien, de ce qui crée un vide, une absence*.

Certes, certes, il avait été nécessaire de se battre contre *les Allemands qui étaient devenus fous, qui avaient le diable dans la tête...*

Les Allemands — c'est-à-dire les soldats allemands et surtout, ceux qui les poussaient, les commandaient, les soutenaient. Femmes, enfants, vieillards, paysans, n'étaient, eux, que des victimes pour lesquelles, faute de pouvoir les aider, il fallait beaucoup prier.

* * *

Souvent, aujourd'hui, je pense à cette polémologie, prenant le *diòbiou* pour raison première, qui était celle de ma grand-mère.

Evidemment, à l'heure des instituts internationaux de recherches sur la paix et des géostratégies Est-Ouest, le *diòbiou* semble un peu court, écorné, rosâtre — presque rassurant.

Bigre, toute la batterie des explications psycho-économico-sociales paraît, tout de même, plus pertinente pour expliquer le «phénomène guerre» que les interventions d'un Malin échappant à toute définition et donc bien commode.

Et pourtant.

Je n'arrive pas, je ne parviens pas à approcher une explication tant soit peu construite, homogène, de l'existence d'un stock mondial d'explosifs nucléaires représentant 12 000 ou 13 000 équivalents-mégatonnes, soit une charge de trois tonnes par habitant de la planète.

Je ne comprends pas.

Je ne comprends pas.

Rien de ce que j'ai pu lire ou entendre, jusqu'ici, ne m'explique vraiment, sinon par bribes dispersées et floues, la démence de pareil fait. Je ne comprends pas. Mur opaque. Qui comprend?

J'en viens à penser que les manipulateurs d'ICBM, de MIRV et autres euromissiles, sont fous. Complètement fous. Fous à lier. Plus aucune relation entre la fin et les moyens. J'en viens à penser qu'ils *ont le diable dans la tête*.

Comme disait grand-mère.

Je sais: le beurre, les canons, Krupp, le Traité de Versailles, les exportations juteuses, Munich, le quart ou le tiers des scientifiques travaillant pour les armées, la Nomenklatura, les Minuteman, les SS-20, le complexe militaro-industriel mondial, Oerlikon-Bührle, les pressions démographiques de Bouthoul. Bien sûr. L'abomination.

Je sais, à peu près. Les publications du SIPRI renseignent, entre autres. Mais quelque chose manque.

Le diable dans la tête?

Gil Stauffer

PS. Un tribunal militaire stalinien, siégeant à huis-clos, a condamné récemment un journaliste de la «Weltwoche» qui avait révélé que la nuit tous les chats paraissent gris.

Le président de la Fédération suisse des journalistes s'est déclaré «inquiet». Inquiet. Inquiet que son café refroidisse?

«Ce qui vous menace, c'est vous», nous a dit Sol-jénitsyne.

PPS. Commencé «Cosmos» de Carl Sagan (Ed. Mazarine, 60 francs). Bien. A compléter, toutefois, pour l'illustration, par le classique et superbe «Voir l'Univers» de Hans Rohr (Payot, 1969).

OBJECTIF SUBJECTIF



Helena Mach.

Un banc. Un chêne. Pour Brassens.

Ecrire au camarade Brejnev

Encore une «lettre ouverte»! A M^{me} Jeanne-Marie Perrenoud.

Madame,

Je vous prie de bien vouloir me pardonner de ne pas vous avoir répondu immédiatement. Le manque de temps... J'étais en train d'écrire d'autres lettres, notamment à Son Excellence M. Sergej Kraigher, et au camarade Brejnev, et au ministre N.A. Shchelokavu, et au directeur du camp de Mordovskaya — vous connaissez tous ces Messieurs, puisque je crois comprendre que vous aussi, vous combattez aux côtés d'*Amnesty International*.

C'est vous dire combien j'approuve tout ce que vous dites, notamment sur les violations des Droits de l'homme dans les pays de l'Est.

Seulement, je ne dirai pas que vous comprenez le contraire de ce que j'ai voulu dire: mais vous me comprenez un peu de travers tout de même — c'est très certainement que je me suis mal exprimé. Vous me faites dire que le cas d'Igor Kortschnoï «ne mérite pas plus d'indignation que celui des objecteurs de conscience chez nous».

A vrai dire, j'insinuais plutôt que le cas des objecteurs de conscience de chez nous ne mérite peut-être pas *autant* d'indignation, mais qu'à coup sûr, il mérite *aussi* quelque indignation, puisqu'il constitue lui aussi une violation (très minime, c'est vrai, comme le montre très bien, non pas le rapport de 1980, mais celui de 1975-1976 de ce même A. I. que vous citez) des Droits de l'homme.

Ne serait-ce que pour des raisons tactiques... Ecrivant au camarade Brejnev, déjà cité, nous encourageons le risque de nous entendre conseiller de balayer devant notre porte!

J'insinuais aussi que l'indignation de ceux qui, par ailleurs, s'accommodent parfaitement des procès d'objecteurs en Suisse n'est pas tout à fait sincère — mais ceci, bien sûr, ne vous concerne pas.

J'ajouterais encore que la Parole recommande de se préoccuper d'abord de la poutre qui est dans notre œil, plutôt que de la paille, etc. J'irai même plus loin: peut-être faut-il commencer par la paille, si menue soit-elle, qui est dans notre œil, avant de passer à la poutre, etc. Toujours pour des raisons tactiques: je suis fort assuré que vous serez de mon avis, si j'écris que chez nous, il est possible de faire quelque chose, alors qu'en tant que Suisses, il nous est bien difficile d'infléchir le cours des choses en URSS, en Indonésie, au Chili (je prends un peu au hasard quelques-unes des lettres que j'ai écrites ces derniers temps)... Mais ce n'est pas une raison pour renoncer: vous le savez, Madame, nous obtenons parfois que...

J'ose donc espérer que vous avez écrit au camarade

Brejnev en faveur d'Igor Kortschnoï. En ce qui me concerne, je n'ignore rien de tout ce que vous dites dans votre lettre, et je crois pouvoir dire qu'il en va de même de tous les lecteurs de DP — ou alors consacrons-nous aux tours de cartes!

J'ai reçu une autre lettre qui m'a fait plaisir: de M. Claude Richoz, rédacteur en chef de *La Suisse*, qui me fait savoir que depuis quelques mois, son journal a décidé de ne plus passer la publicité payée du camarade Kim Il Sung. Honneur à lui! Et même si cette décision coûte à son quotidien des milliers de francs, je suis persuadé qu'en fin de compte, elle est «payante»: j'aurai ainsi un argument de plus pour dire à mes gymnasiens qu'ils se trompent: que le «fric» n'est pas la seule chose qui compte dans notre petit monde. Merci. J. C.

Glanures helvétiques

Le dossier des relations bancaires Suisse-Afrique du Sud continue de s'étoffer. Le dernier numéro de «Vers un développement solidaire» édité par la Déclaration de Berne (numéro de novembre, adresse utile: c.p. 97, 1000 Lausanne 9) est largement consacré à ce sujet toujours plus crucial. Cette somme fait suite à la petite brochure publiée sur le thème «Notre argent finance l'apartheid», qu'on peut obtenir auprès du MAAS, Mouvement anti-apartheid de Suisse (Lévrier 15, 1201 Genève). Le même mouvement vient par ailleurs de diffuser sept pages résumant la correspondance échangée entre les principales banques suisses, SBS et UBS en première ligne, et leurs clients les informant de leur décision de les quitter en forme de protestation contre leurs relations avec l'Afrique du Sud (siège de la campagne: au MAAS). Plus de détails, régulièrement, dans le journal du Mouvement anti-apartheid, «Non à l'apartheid».

* * *

Dans le dernier numéro du magazine du «Tages

Anzeiger» (49) quatre pages du journaliste et écrivain Hanspeter Gschwend pour relancer le débat sur le «Mouvement» à Zurich et ailleurs. Remarquable tentative de sortir des clichés et autres analyses sociologiques.

* * *

Dans une des dernières livraisons de «L'Educateur» (12 novembre 1981) une interview prémonitoire du chef du Département genevois de justice et police, le démocrate-chrétien Guy Fontanet, sur le thème «Déontologie du policier», interview assortie de la reproduction du projet de code international d'éthique policière mis au point par un groupe de travail d'experts de la police réuni sous les auspices de l'ONU début 1975. A lire absolument pour comprendre pourquoi les bavures de la police genevoise ne peuvent pas exister.

* * *

La paroisse soleuroise de Granges-Bettlach cherche deux pasteurs. Et elle vient de publier une annonce très claire: «Nous avons mille soucis en trop et il nous manque deux pasteurs» (Wir haben tausend Sorgen zuviel und zwei Pfarrer zuwenig). Le texte se réfère bien sûr aux difficultés d'une région consacrée à l'horlogerie.